

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat -86000 POITIERS

**Accueil :**

Tél. : 05.49.61.17.35

Fax : 05.49.61.66.51

**Site et E-mail :**Site officiel : <http://foot86.fff.fr>Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)**Horaires d'ouverture des Bureaux :**

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé\* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Jeudi : Fermé\* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(\*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 428 . Vendredi 10 mai 2019

**AGENDA de la SEMAINE****Samedi 11 et dimanche 12 mai**24<sup>ème</sup> journée National 321<sup>ème</sup> journée R1-R2-R317<sup>ème</sup> journée U19 R18<sup>ème</sup> journée U19 R217<sup>ème</sup> journée U18 R1-R217<sup>ème</sup> journée U17 R18<sup>ème</sup> journée U17 R217<sup>ème</sup> journée U16 R1-R217<sup>ème</sup> journée U15 R18<sup>ème</sup> journée U15 R217<sup>ème</sup> journée U14 R1-R28<sup>ème</sup> journée U13 Critérium Régional5<sup>ème</sup> journée Chtp U11-U13 Fem à 84<sup>ème</sup> tour coupe U14/U17 Fem à 1121<sup>ème</sup> journée D1 à D59<sup>ème</sup> journée D6 niveaux 1 et 2

¼ finale Coupe Féminine à 11

8<sup>ème</sup> journée U17/U18D1-U15D1-

U13D1/D2-U11

6<sup>ème</sup> journée U17/U18D2-U15D2-

U13D3

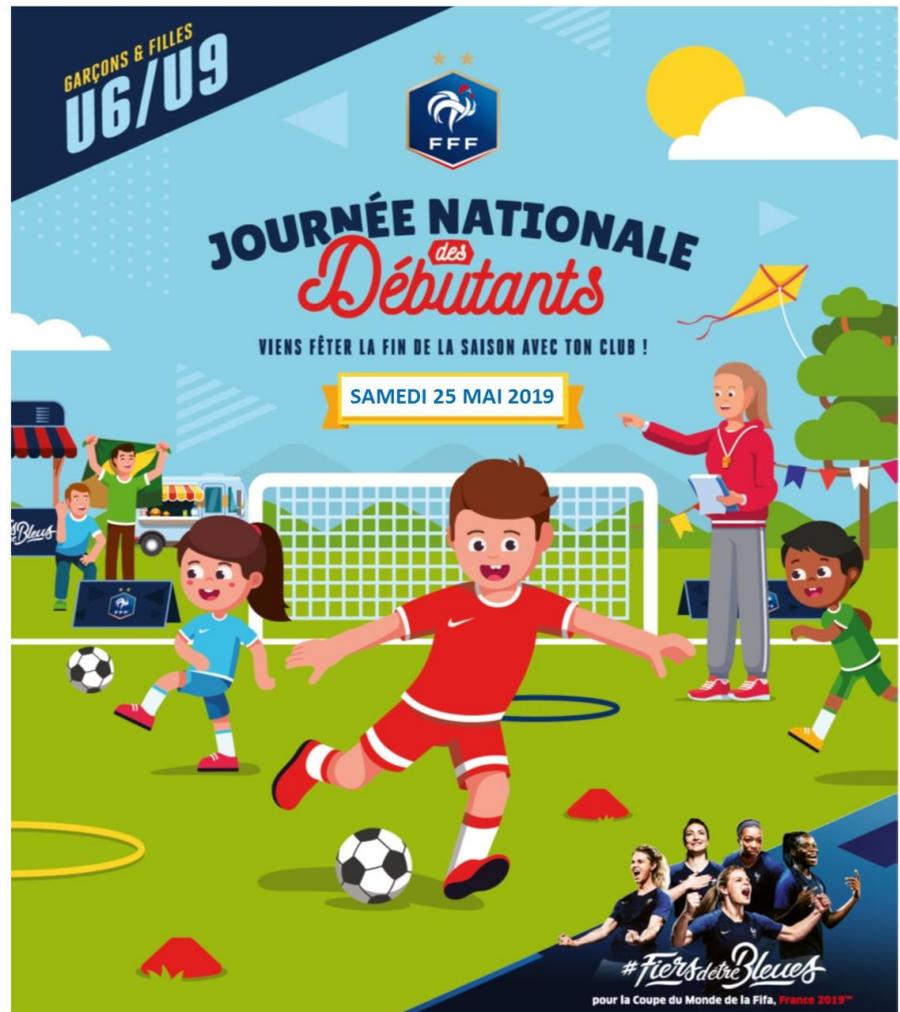
**Mercredi 15 mai**

Commission Sportive à 14h00

**Jeudi 16 mai**

Commission Discipline à 17h00

Commission des Jeunes à 17h30

**Stade Maurice Girault de Ligugé**

de 10h00 à 16h00



FFF.fr @equipefrance @fff

**Sommaire**

Partenaire .....	p. 2
Convocation AG .....	p. 3
Bureau du Comité.....	p. 4
Avis aux clubs.....	p. 7
Avis aux arbitres .....	p. 9
Commission Sportive .....	p. 10
Commission des Jeunes .....	p. 18
Informations diverses .....	p. 21

**Inscription  
à la Journée Nationale  
des Débutants**

Fiche à retourner avant le  
samedi 18 mai 2019 par  
Zimbra au District

**Partenaire de la semaine**



# *La Qualité pour Tous les Budgets*



Rénovation



Pavillons Neufs



**MAISONS  
BOUTILLET**

Constructeurs de Maisons Individuelles  
depuis 1948

**Tel : 05 49 46 37 16**

[www.maisonsboutillet.fr](http://www.maisonsboutillet.fr)



## CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne, vous êtes prié(e)s d'assister ou de vous faire représenter par un membre du bureau de votre club dûment mandaté à l'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football qui aura lieu le :

**Vendredi 31 Mai 2019 à 19h00**  
**A Civray (salle La Margelle)**

Les représentants des clubs seront accueillis à partir de 18h30.

### Ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 30/11/2018 à Quinçay
4. Discussion et vote des rapports de la Secrétaire Générale et des commissions
5. Allocution du Président du District de la Vienne de Football
6. Etude des vœux retenus
7. Présentation des modifications des Statuts
8. Présentation et vote des :
  - règlements des compétitions Jeunes et Féminines
  - règlements spécifiques : Statut de l'Arbitrage . Discipline . Arbitre assistant bénévole\* applicables à compter de la saison 2019 / 2020
9. Application du carton blanc sur toutes les compétitions départementales (Séniors . Jeunes - Féminines)
10. Présentation et vote du budget prévisionnel
11. Intervention des personnalités
12. Questions diverses
13. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



## BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PV N°5

Réunion du mardi 30 avril 2019

**Présidence** : M. Stéphane BASQ

**Présents** : Mme Maryse MOREAU

MM. Serge BIBARD - Christian FLORENT - Laurent LARBALETTE - Guy MALBRAND - Jean Louis RIDEAU

**Assistent** : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

MM. Laurent ROHARD et François PAIREMAURE de la Commission des Finances

**Excusés** : Mme Béatrice MATHIEU

M. Dominique GIRAUD

### Présentation du budget prévisionnel 2019 / 2020

Serge BIBARD, Trésorier Général du District, commente le budget prévisionnel de la saison 2019 /2020 :

- Les produits
- Les charges.

Il présente également la actualisation du projet de financement des travaux.

### Etude des vœux pour l'Assemblée Générale du District le vendredi 31 mai 2019 à Civray

#### ➤ VÊ u du club de Vicq sur Gartempe

Le club souhaite l'application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (ci-dessous) aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental 1

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club. »

Le bureau propose au comité de valider le vœu pour que le club le présente à l'Assemblée Générale.

#### ➤ VÊ ux du club de Nouaillé

Le club demande la révision de deux points des règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

- l'article 26-C-2-c concernant les équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional :

« Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club ».

➤ l'article 39 : « Conformément à l'article 99.3 des RG de la FFF et à l'exception des cas particuliers prévus dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de 3 joueurs ou joueuses d'un même club et de la même catégorie d'âge, au bénéfice d'un autre et même club est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et de la pérennité des équipes ».

Après étude, le club est invité à déposer ces deux vœux auprès de la Ligue.

#### ➤ VÊ ux du club de Marigny St Léger

1<sup>er</sup> vœu : Le club demande que les frais d'arbitrage soient partagés par moitié entre le club recevant et le club visiteur pour les coupes gérés par le District de la Vienne de Football.

Après étude le bureau propose au Comité que le président de club de Marigny soit reçu par des membres du District afin d'approfondir la réflexion.



2<sup>ème</sup> v%u : le club demande à ce qu'un joueur, qui n'a pas réglé sa licence, soit deux ans sans pouvoir obtenir de licence dans un autre club.

Après étude, le bureau propose au Comité de demander au club de Marigny de déposer le v%u auprès de la Ligue.

➤ **VÉ u du club de Château Larcher**

Le club demande le retour à l'ancienne formule de Départemental 6 avec un championnat à 10 clubs par poule.

La date limite de envoi était le vendredi 26 avril 2019, dernier délai. Or le v%u transmis en recommandé par le club de Château Larcher a été posté le 27 avril 2019, cachet de la poste faisant foi.

Le bureau propose au Comité de ne pas retenir ce v%u et précise que l'expérience d'un an mérite d'être confirmée par une 2<sup>ème</sup> année.

➤ **VÉ u du Comité de Direction**

➤ 1<sup>er</sup> v%u : Statut de l'Arbitrage . dispositions particulières

Le club qui, par l'intermédiaire de son référent en arbitrage (conformément à l'article 44 du statut de l'arbitrage), aurait amené à l'arbitrage UNE CANDIDATE FEMININE (qui peut être également licenciée joueuse) avant le 31 janvier de la saison en cours, qui aurait dirigé le nombre minimum de rencontre requise pour la couverture de son club, et qui aurait renouvelé sa licence d'arbitre avant le 30 août, a la possibilité d'obtenir sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » pour les deux saisons suivantes.

Ce muté supplémentaire sera utilisable EXCLUSIVEMENT dans l'équipe de District de son choix pour toute la saison.

Ce muté supplémentaire sera utilisable UNIQUEMENT pour toutes les compétitions officielles de District (et donc non applicable sur les compétitions régionales et nationales). La demande pour en bénéficier doit être faite auprès du District avant le 30 août et elle doit préciser le choix de l'équipe concernée.

La liste des clubs bénéficiant de cette disposition sera arrêtée au 30 août et publiée sur le site internet du District.

➤ 2<sup>ème</sup> v%u : Arbitre assistant du championnat départemental 4 à départemental 6

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du District du 10 juin 2005 à Jardres autorisant, pour un match de Départemental 5 et Départemental 6, un joueur inscrit sur la feuille de match à officier en tant qu'arbitre assistant avec la possibilité de participer à ce match étant lui-même remplacé en tant qu'arbitre assistant par un autre joueur, le Comité propose de l'étendre au championnat départemental 4.

➤ 3<sup>ème</sup> v%u : Absence non excusée des arbitres désignés lors des rencontres. Le bureau proposera au Comité de changer sur le sujet lors des réunions de secteur.

## Informations et communications du Président

Stéphane BASQ effectue un compte rendu du Comité de Direction de Ligue du lundi 29 avril 2019 :

- Modification de la date de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue au 20 juin 2020. De ce fait, l'Assemblée Générale Elective du District devra être fixée au moins 1 mois avant,
- Modification du lieu de l'Assemblée Générale de la LFNA le samedi 29 juin 2019 à l'espace Carat d'Angoulême,
- Les finales U14-U17F à 8 et à 11 se joueront le samedi 25 mai 2019 à Bussac Forêt (17),
- Le calendrier de formation des éducateurs sera disponible au 1<sup>er</sup> juin 2019,

De plus, le Président informe les membres du bureau d'un courrier reçu par un licencié de club. Devant la gravité des faits, la décision est de transférer le dossier à la Commission de Discipline.



## Informations et Questions diverses

➤ **Finales des Coupes du Poitou à 11 et à 8 et réunion de fin de saison des clubs féminins du pôle 79/86**

Le bureau, sur proposition de la commission Féminine et de Féminisation et de la commission Sportive, Litiges et Contentieux, retient le site de Dissay qui sera à valider par le Comité.

Prochain bureau sur convocation.

Le Président  
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale  
Béatrice MATHIEU



## AVIS AUX CLUBS

### Coupe du Monde Féminine de la FIFA Inscription pour assister à la cérémonie et match d'ouverture Ouvert à toutes les licenciées

Vous êtes licenciées ? Vous souhaitez assister à la cérémonie et au match d'ouverture de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA le vendredi 7 juin 2019 à Paris ?

Inscrivez-vous en renvoyant le bulletin de participation (voir dans « Informations diverses » du présent journal) avant le **vendredi 17 mai 2019** au District de la Vienne.

### Inscription à la Journée Nationale des Débutants du 25 mai 2019 Fiche à retourner avant le samedi 18 mai 2019

La Journée Nationale des Débutants « Bernard DELCAMPE » aura lieu le Samedi 25 Mai 2019 au Stade Maurice Girault de Ligugé.

Vous trouverez dans « Informations diverses » du présent journal, la répartition des équipes et le formulaire d'inscription (à retourner au District, par retour de mail, **avant le samedi 18 Mai 2019**).

### Prise de licence dématérialisée et cotisation en ligne

Dans sa démarche d'innovation continue, la **Fédération Française de Football** a à cœur de proposer à ses clubs de **nouveaux services digitaux** qui leur facilitent la vie et leur permettent de **réduire les charges administratives**.

#### PRISE DE LICENCE DEMATERIALISEE

Depuis la saison 2017/2018, les clubs peuvent profiter du **service de dématérialisation des demandes de licences** qui permet aux adhérents de remplir **leur formulaire de demande de licence directement en ligne** (renouvellements et nouvelles demandes pour les joueurs amateurs et dirigeants).

#### COTISATION EN LIGNE

Depuis la saison 2018/2019, les clubs utilisant la dématérialisation des demandes de licences peuvent également proposer aux adhérents qui le souhaitent de payer leur cotisation en ligne par Carte Bancaire !

Ces 2 services permettent de diminuer les charges administratives des clubs.

Afin de bien expliquer les avantages de ces 2 services pour les clubs : <https://www.fff.fr/e/licence-dematerialisee-cotisation-en-ligne/>

### Rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F)

À quelques semaines du coup d'envoi de la Coupe du Monde Féminine, la Commission Féminine et de Féminisation du District, en relation avec les Conseillers Techniques, propose pour cette fin de saison des rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F).

Ces plateaux seront l'occasion de faire jouer entre filles, ces petites souvent isolées dans leurs clubs et pratiquant habituellement en mixité !

Vous pourrez aisément apporter votre soutien à cette opération en incitant les jeunes filles à venir participer en nombre à ces manifestations, dont voici les dates :

- samedi 11 mai : MONTMORILLON - 10h30 / 12h00
- samedi 25 mai : LIGUGE (Journée Nationale U6/U9) (horaires à confirmer)



Nous comptons sur vous pour relayer au mieux cette information auprès des éducateurs et des parents, pour faire de ces journées des moments inoubliables pour ces demoiselles et importants pour le développement du football d'animation féminin.

## PERMANENCE DES ARBITRES

**Permanence des arbitres ( 06 43 06 88 53 )**

**En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.**



## AVIS AUX ARBITRES

### Réunion de fin de saison des Arbitres Vendredi 17 mai 2019

**Inscription avant le samedi 11 mai 2019**

Vous êtes convoqués, le **Vendredi 17 mai 2019 à partir de 18h30** au restaurant « l'Atelier » Le Grand Large, 10 rue du Clos Marchand à POITIERS, par la CDA qui organise sa réunion annuelle de fin de saison à 19h00 précises.

Veillez confirmer votre présence (ou pas) et votre participation à la terrine (ou pas), **avant le 11 mai**, à l'aide du lien Doodle suivant : <https://doodle.com/poll/5ua27yhc74yxga98>

### Renouvellement de la licence « Arbitre » district 2019/2020

Vous avez reçu par mail les documents nécessaires pour votre renouvellement de licence arbitre 2019/2020. Merci de prendre connaissance des nouvelles décisions pour les examens de votre prochain dossier médical.

Les arbitres peuvent, dès à présent, **télécharger** leurs dossiers sur le site du District (rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage »), les compléter et nous les **transmettre dès que possible et avant le :**

- 15 juillet 2019 : fiche de renseignements arbitres district
- 31 août 2019 : dossier médical 2019/2020

La demande de licence 2019/2020 est à réclamer auprès de votre club (merci de la compléter et de la redonner au club pour saisie).

Vos dossiers médicaux antécédents vous seront remis à la réunion de fin de saison du vendredi 17 mai au restaurant l'Atelier.

## CONSIGNES ADMINISTRATIVES

### RAPPORTS :

**Les rapports d'Arbitrage** sont à saisir sur votre compte « Mon Espace FFF ».

Un mode opératoire sur les rapports d'arbitrage est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation**
- votre Espace FFF

Un outil d'aide à la **rédaction d'un rapport disciplinaire** est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Aide à la rédaction d'un rapport d'Arbitrage**
- votre Espace FFF

### Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- Mardi 14 mai : CDA plénière n°7
- **Vendredi 17 mai : réunion de fin de saison des arbitres**

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de ~~ce~~ **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

**En cas d'empêchement, à compter du samedi midi**, il est demandé aux arbitres de **contacter le club recevant. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.**



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du jeudi 09 mai 2019  
Procès-verbal n° 37

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.  
**Excusés** MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF et Jean-Louis OLIVIER.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 36 avec la modification suivante :

**Match n° 20694871 : Loudun (2) È St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 27/04/19.**

**Évocation**

( í )

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Loudun lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 15/05/19, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

\*\*\*\*\*

### RAPPEL IMPORTANT

#### Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.
- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte
- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.

### TROPHEES des COUPES et CHALLENGES

**La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le mercredi 29 mai 2019**

- Coupe Louis David : **Fleuré**
- Coupe André Tassin : **Buxerolles**
- Challenge Marcel Renaudie : **Buxerolles**

### FINALES - Challenge des Réserves - Coupe Jolliet-Rousseau

**Finales prévues le dimanche 16 juin 2019**

**14h : Challenge des Réserves**  
**16h : Coupe Jolliet-Rousseau**

La Commission recherche un site pour l'organisation de ces deux finales.  
(4 vestiaires joueurs . 2 vestiaires arbitres . 1 tribune si possible)

**Les clubs intéressés doivent se manifester avant le vendredi 10 mai 2019**



## REUNION DE FIN DE SAISON des CLUBS FEMININS

**Le samedi 01 juin 2019 à 10h à Dissay (86)**  
**Au club house du stade Jacques Karaguitcheff**

**A noter : les inscriptions à la réunion et au repas sont demandées avant le samedi 25 mai 2019**  
**(le bulletin d'inscription sera joint à l'invitation).**

\*\*\*\*\*

### DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 Féminines	<u>J 18</u> : 28 avril 2019	19 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 10</u> : 5 mai 2019	19 mai 2019

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
4	C	13	10/02/19 remis 31/03/20	20695101	Poitiers Gibauderie (1)	Chasseneuil St Georges (2)	Décision de l'arbitre : Traçage effacé	19/05/19

### JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).**

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Ligugé	Rouillé
Antoigné	Loudun	Sèvres Anxaumont
Antran	Marigny St Léger	Smarves
Beaumont St Cyr	Mignaloux Beauvoir	Sommières St Romain
Charroux Mauprévoir	Migné Auxances	St Benoît
Chasseneuil St Georges	Montmorillon	St Christophe
Châtelleraut Portugais	Neuville	St Savin St Germain
Couhé	Nord Vienne	Thuré Besse
Coussay les Bois	Oyré Dangé	Usson L'Isle
GJ Foot Sud 86	Ozon	Valdivienne
GJ Foot Val de Clouère	Poitiers 3 cités	Verrières
Jaunay Clan	Poitiers Asac	Vouillé
Latillé	Poitiers Baroc	Vouneuil sous Biard
Leignes sur Fontaine	Poitiers Cep 1892	
Leigné sur Usseau	Queaux Moussac	

### DEPARTEMENTAL 2

#### **Match n° 20694223: Availles en Châtelleraut (1) È Thuré Besse (1) en poule A du 12/05/19**

Demande du club de Thuré Besse (courriel du 06/05/19 à 10h31) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Thuré Besse.

**DEPARTEMENTAL 3****Match n° 20694477 : Cernay (1) È Châtellerault Portugais (2) en poule A du 28/04/19**

Courriels des clubs de Cernay (06/05/19 à 16h45) et de Châtellerault Portugais (07/05/19 à 15h24) qui fournissent la composition de leurs équipes ainsi que les renseignements demandés.

Courrier de l'arbitre officiel de la rencontre M. OBIN Jean-Pierre (03/05/19)

Feuille de match établie par le District

**Dossier classé.**

**Match n° 20694480 : Antran (2) È ASM (1) en poule A du 04/05/19**

Courriel de confirmation de réserves du club de l'ASM (05/05/19 à 23h44)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Antran, pour le motif suivant :

- des joueurs du club d'Antran sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club d'Antran (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification de la feuille de match de la rencontre d' Antran (1) contre Chasseneuil St Georges (1) évoluant en Départemental 1 du 27/04/19 (dernière rencontre officielle), qu'aucun joueur de l'équipe supérieure inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé en équipe supérieure lors de la dernière rencontre.

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe d'Antran (1) évoluant en Départemental 1 que seuls trois (3) joueurs (Alexandre BORDAGE, Guillaume GATEFIN et Gatien ROINEAU) ont participé respectivement à 24, 22 et 24 matchs (championnat et coupes) en équipes supérieures.

Considérant que **l'équipe d'Antran (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs, dit les réserves non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club de l'ASM.

**Dossier classé.**

**Match n° 20694743 : Poitiers St Eloi (1) È Payroux (1) en poule C du 05/05/19**

Match arrêté à la 90ème minute.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

**Dossier en instance.**

**DEPARTEMENTAL 4****Match n° 20694876 : La Pallu (2) È Loudun (2) en poule A du 05/05/19**

Courriel de confirmation de réserve du club de Loudun (le 06/05/19 à 10h17).

Réserve pour le motif suivant : plus de 3 joueurs à plus de 7 matchs en équipes supérieures présents sur la feuille de match pour La Pallu.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe de La Pallu (1) évoluant en Départemental 3 poule A que seuls trois (3) joueurs (Antoine GOUPIL, Théo MINGUENAUD et Julien ROTHE) ont participé respectivement à 23, 9 et 13 matchs (championnat et coupes) en équipes supérieures

Considérant que **l'équipe de La Pallu (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

**Par ces motifs, dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38" ) seront débités au club de Loudun.

**Dossier classé.**

**Match n° 20695141 : Poitiers Gibauderie (1) È La Puye La Bussière (1) en poule C du 05/05/19****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de La Puye La Bussière (1) d'un joueur (licence n° 2543771846) en état de suspension.

La Commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de La Puye La Bussière lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 22/05/19, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 20695280: La Ferrière / Magné (1) È Châtain (1) en poule D du 12/05/19**

Demande du club de Châtain (courriel du 06/05/19 à 15h01) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Châtain.

**DEPARTEMENTAL 5****Match n° 20695401 : Thuré Besse (2) È ASM (2) en poule A du 27/04/19**

Courriel des clubs de l'ASM (08/05/19 à 10h33) et Thuré Besse (08/05/19 à 22h19) qui fournissent la composition de leurs équipes ainsi que les renseignements demandés.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. SOILHI Baihak (07/05/19 à 16h07)

Feuille de match établie par le District

**Dossier classé.**

**Match n° 20695600 : St Savin St Germain (3) È Jouhet Pindray (1) en poule C du 02/12/18 remis le 27/01/19.**

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline de donner match perdu par pénalité à l'équipe de St Savin St Germain (3) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Jouhet Pindray (1) avec 3 buts à 0.

**Dossier classé.**

**Match n° 20695668 : La Trimouille (1) È Montmorillon (4) en poule C du 05/05/19**

Courriel du club de Montmorillon (le 04/05/19 à 22h36)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Montmorillon (4) (sans déplacement).

Amende de 31" au club de Montmorillon.

**Match n° 20695675 : Haims (1) È La Chapelle Viviers (1) en poule C du 12/05/19**

Demande du club de La Chapelle Viviers (05/05/19 à 21h20) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 20695793 : Brux (1) È St Maurice Gençay (2) en poule D du 28/04/19**

Courriel du club de Brux (06/05/19 à 08h58) accompagné d'un courrier de la mairie de Brux.

Considérant les explications fournies par la mairie et le club de Brux, la Commission infirme sa décision (PV n°36) et annule l'amende de 32" et le point de retrait du match perdu par pénalité.

Considérant que l'équipe de St Maurice Gençay (2) est forfait général depuis cette date, la Commission décide de neutraliser le résultat de la rencontre (0 point et 0 but à chaque équipe).

**Dossier classé.**

**Match n° 20695799 : St Maurice Gençay (2) È Rouillé (2) en poule D du 04/05/19**

Courriel du club de St Maurice Gençay (le 04/05/19 à 12h12)

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement de Rouillé (2)).

Amende de 31" au club de St Maurice Gençay.

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de St Maurice Gençay (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Ce forfait étant déclaré lors des trois dernières journées, il sera fait application de l'article 19.B.6 des RG de la LFNA.



### **Match n° 20695931 : Vouillé (2) È Vernon (1) en poule E du 05/05/19**

Courriel du club de Vernon (06/05/19 à 20h36) pour dépôt de réserve.

La Commission prend connaissance du courriel du club de Vernon (réserves non mentionnées sur la feuille de match).

Considérant qu'il y a lieu de transformer les dites réserves en réclamation d'après match et d'en informer le club adverse, lequel peut s'il le souhaite formuler ses observations pour le 22/05/19, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

## DEPARTEMENTAL 6 Niveau 1

### **Match n°21255022 : Monts sur Guesnes (1) È Ouzilly / Colombiers (1) du 12/05/19**

Courriel du club de Monts sur Guesnes (08/05/19 à 21h53) accompagné d'une attestation de la mairie de Monts sur Guesnes informant de l'occupation du terrain de la commune par une brocante le jour du match.

Accords des deux clubs pour jouer la rencontre le samedi 11/05/19 à 19h.

Considérant que c'est le Niveau 1 de Départemental 6

Considérant que l'éclairage du terrain de Monts sur Guesnes n'est pas homologué.

Par ces motifs, la Commission ne peut pas autoriser le déroulement de cette rencontre le samedi 11/05/19 à 19h et demande au club de Monts sur Guesnes de trouver un terrain de repli ou d'aller jouer la rencontre à Ouzilly ou Colombiers.

**Dossier classé.**

### **Match n° 21255140 : Jaunay Clan (3) È Orches (1) en poule B du 05/05/19**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Orches (1) (sans déplacement).

Amende de 15" au club d'Orches.

### **Match n° 21255260 : Les Roches La Villedieu (2) È Sanxay (1) en poule F du 05/05/19**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe des Roches La Villedieu (2) (sans déplacement de l'équipe de Sanxay (1)).

Amende de 15" au club des Roches La Villedieu.

## DEPARTEMENTAL 6 Niveau 2

### **Modifications**

Afin d'apporter un peu plus de souplesse dans le déroulement du championnat de Départemental 6 Niveau 2 les modifications suivantes sont apportées :

- les forfaits seront comptabilisés mais il n'y aura pas de forfait général au-delà du 2<sup>ème</sup> forfait,

- les forfaits seront amendés à partir du 3<sup>ème</sup> forfait,

- les matchs non joués au 26/05/19 (dernière journée de championnat) seront donnés perdus par forfait à l'équipe qui a demandé le report (ou aux 2 équipes en cas d'accord des deux clubs).

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	si match non joué le 26/05/19 perdu à	Report possible le
6 Niv. 2	A	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255313	Sammarcolles (1) / ASM (3)	ASM (3)	19/05/19
6 Niv. 2	B	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255344	Coussay les Bois (3) / Buxeuil (2)	Coussay les Bois (3)	19/05/19
6 Niv. 2	F	4	10/03/19	21255471	La Ferrière Magné (2) / Rouillé (3)	La Ferrière Magné (2)	19/05/19

### **Match n° 21255346 : Buxeuil (2) È St Rémy sur Creuse (1) en poule B du 10/02/19 remis le 31/03/19**

Feuille de match non reçue à ce jour. Résultat non saisi par le club de Buxeuil.

La Commission demande aux deux clubs pour le mercredi 15 mai 2019, dernier délai sous peine d'être amendés:

- La composition de leur équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Le résultat de la rencontre

**Dossier en instance.**

**Match n° 21255423 : Sèvres Anxaumont (3) È Journet (2) en poule D du 05/05/19**

Courriel du club de Journet (le 05/05/19 à 10h56)

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Journet (2) (sans déplacement).

**Match n° 21255425 : Mazerolles Lussac (2) È Plaisance (1) en poule D**

Courriel du club de Mazerolles Lussac (08/05/19 à 21h33) signalant le forfait de l'équipe de Plaisance (1) (06/04/19 à 18h06).

4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Plaisance (1) (sans déplacement).

Amende de 15 " au club de Plaisance.

**CHAMPIONNAT FEMININ****Match n° 21281719 : La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2) È Vicq sur Gartempe (2) en poule B du 03/02/19 remis le 05/5/19**

Courriel du club de La Chapelle Bâton (06/05/19 à 08h14) signalant un problème de tablette à la fin du match.

La Commission demande aux deux clubs pour le mercredi 15 mai 2019 :

- La composition de leur équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- Les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre.

**Dossier en instance.**

**RESERVES NON CONFIRMÉES****Rencontres des 04 et 05/05/19**

Match n° 21281690 : Valdivienne (1) . Montmorillon /Fleuré / Vernon (2) en Féminine à 11 Départemental 2

Match n° 20694484 : Châtelleraut Portugais (2) . La Pallu (1) en Départemental 3 poule A

Match n° 20694876 : La Pallu (2) . Loudun (2) en Départemental 4 poule A

Match n° 20695012 : St Julien la Ars (2) . Vicq / Gartempe (2) en Départemental 4 poule B

Match n° 20695539 : Oyré Dangé (3) . Leigné / Usseau (2) en Départemental 5 poule B

Match n° 20695801 : Vivonne (2) . Sud Vienne Région Couhé (2) en Départemental 5 poule D

Match n° 20696065 : Chasseneuil St Georges (3) . Cissé (1) en Départemental 5 poule F

**DIVERS****Courriels des clubs de Boismé (79), Cenon sur Vienne, Chasseneuil St Georges, Château Larcher, La Chapelle Viviers et Poitiers Asac:**

Réponses par la messagerie Zimbra.

**Courriel de la Mairie de Château Larcher :**

Pris note

**Courriels des clubs de Cenon sur Vienne, Monts sur Guesnes et Ouzilly :**

Pris note

**Courriels des clubs de Civray, Migné Auxances, Nieuil l'Espoir, Pressac et St Benoît :**

Pris note de leur candidature pour l'organisation des finales le dimanche 16 juin 2019.

**NON SAISIE DES RESULTATS****Rencontres des 04 et 05/05/19**

- **2<sup>ème</sup> avertissement :**

**Départemental 6 :** Match n° 21255453 : Montamisé (3) . Valdivienne (3) au Niveau 2 poule F



- **3<sup>ème</sup> avertissement :**

**Départemental 6 :** Match n° 21255425 : Mazerolles Lussac (2) . Plaisance (1) au Niveau 2 poule D  
Match n° 21255515 : Latillé (2) . Dissay (3) au Niveau 2 poule G

- **Amende de 17Ö**

**Départemental 6 :** Match n° 21255019 : Monts sur Guesnes (1) . Leigné sur Usseau (3) au Niveau 1 poule A  
Match n° 21255259 : Avanton (2) . Croutelle (2) au Niveau 1 poule F  
Match n° 21255365 : Buxeuil (2) . Vellèches (1) au Niveau 2 poule B

### NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

#### Rencontres des 04 et 05/05/19

➤ **Dossiers classés :**

**Départemental 3 :** Match n° 20694614 : Poitiers 3 cités (2) . Beaumont St Cyr (3) en poule B  
Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

**Féminines à 11 :** Match n° 20737063 : St Romans / Paizay (1) . Montmorillon / Fleuré / Vernon (1) en  
Départemental 1  
Feuille de match papier reçue.

Match n° 20737069 : La Chapelle Bâton (1) . Migné Auxances (1) en Départemental 1  
Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

- **1<sup>er</sup> avertissement :**

**Départemental 3 :** Match n° 20694748 : Brion St Secondin (2) . Fleuré (2) en poule C  
La Commission demande au club de Brion St Secondin de faire le nécessaire pour que la  
tablette puisse fonctionner pour le prochain match .

### TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24"

#### Rencontres des 27 et 28/04/19

Match n° 20695531 : Châtelleraut Portugais (3) . Buxeuil (1) en Départemental 5 poule B  
le 05/05/19 à 10h52

#### Rencontres des 04 et 05/05/19

Match n° 20694087 : Ligugé (3) . Buxerolles (2) en Départemental 1  
le 07/05/19 à 18h07

Match n° 20695539 : Oyré Dangé (3) . Leigné sur Usseau (2) en Départemental 5 poule B  
le 06/05/19 à 18h08

Match n° 20695540 : Bonneuil Matours / Archigny (2) . Buxeuil (1) en Départemental 5 poule B  
le 06/05/19 à 19h06

**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES****DEPARTEMENTAL 6 niveau 2****Avertissement** (avant amende)

Compte-tenu de la décision de assouplir les obligations en Départemental 6 niveau 2, il est adressé un avertissement (avant application du règlement) au club ci-dessous n'ayant pas retourné la feuille de match dans les délais :

Match n° 21255393 : Angloise (1) - Lavoux-Liniers (2) en Départemental 6 Niveau 2 poule C

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 15 mai 2019 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE**



## COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 09 mai 2019  
Procès-verbal n° 29

**Président** M. Philippe BARRITAULT  
**Présents** Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU  
MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 28 sans modification

\*\*\*\*\*

### TROPHEES des COUPES et CHALLENGES

**La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le mercredi 15 mai 2019**

- Challenge U15 : GJ Foot Sud 86
- Challenge Dansac U13 : Poitiers Asac

### CHAMPIONNAT U17/U18

**Match n° 21270739 : Poitiers 3 Cités (1) È GJ Val de Clouère (1) en Départemental 1 du 04/05/19**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe GJ Val de Clouère (1) (sans déplacement).

Amende de 10 " au club de GJ Val de Clouère

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel M. Hugues MITAULT (25,60") et de l'accompagnateur M. Simon MOINE (14,58") seront débités au GJ Val de Clouère pour être crédités aux intéressés.

**Match n° 21270771 : Ligugé/Sm/It/Sb/Fo (3) È GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule A du 04/05/19**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Ligugé/Sm/It/Sb/Fo (3) (sans déplacement de GJ Val de Vonne (1)).

Amende de 10 " au club de Ligugé.

**Match n° 21270799 : St Savin/Vicq (1) È La Pallu/Cer/Cis/St Gen (2) en Départemental 2 poule B du 04/05/19**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de La Pallu /Cernay/Cissé/St Genest (2) (sans déplacement).

Amende de 10 " au club de La Pallu

**Match n° 21270800 : GJ Foot Val Vert (1) È Chasseneuil-St Georges (1) en Départemental 2 poule B du 04/05/19**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ Foot Val Vert (1) (sans déplacement de Chasseneuil-St Georges (1)).

Amende de 10 " au club de GJ Foot Val Vert

### Feuille de Match Informatisée

**Match n° 21270828 : Loudun (2) È Antoigné/Chat Portugais (1) en Départemental 2 poule C du 06/05/19**

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI reçu de la part de Loudun

La Commission demande aux deux clubs des explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 16 mai 2019.

### CHAMPIONNAT U15

**Match n° 21270984 : Bonneuil/Vouneuil (1) È ASM/3 Moutiers/Sammarçolles/Nord Vienne (1) en Départemental 2 poule D du 04/05/19**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de l'ASM/3 Moutiers/Sammarçolles/Nord Vienne (1) (sans déplacement).

Amende de 10 " au club de l'ASM

**Match n° 21270961 : Poitiers 3 Cités (1) È GJ Val Vert/Dissay (1) en Départemental 2 poule C du 11/05/19**

Demande du club de Dissay pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Dissay



## Feuille de Match Informatisée

### Match n° 21270957 : GJ Avenir 86 (2) È Neuville (2) en Départemental 2 poule C du 06/05/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI non reçu.

La Commission demande aux deux clubs des explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 16 mai 2019.

## CHAMPIONNAT U13

### Match n° 21271093 Jaunay Clan (2) È SO Châtelleraut (3) en Départemental 2 poule A du 30/03/19

Feuille de match toujours non parvenue au District.

La Commission demande donc aux deux clubs pour le jeudi 17 mai 2019, dernier délai :

- La composition de leur équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- Les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres
- Le score de la rencontre.

Sans réponse à cette date, les deux clubs seront déclarés forfait pour ce match.

### Match n° 21271264 : Jaunay-Clan (3) È Loudun (4) en Départemental 3 poule B du 04/05/19

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Loudun (4) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de Loudun.

### Match n° 21271267 : La Pallu/Cer/St Gen (3) È St Savin/Vicq (2) en Départemental 3 poule B du 04/05/19

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de La Pallu/Cernay/St Genest (3) (sans déplacement de St Savin/Vicq (2)).

Amende de 10" au club de La Pallu.

Remarque : sachant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de La Pallu/Cer/St Gen (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

### Match n° 21271320 : GJ Val de Vonne (3) È Migné-Auxances (3) en Départemental 3 poule D du 04/05/19

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Migné-Auxances (3) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de Migné-Auxances

### Match n° 21271321 : Boivre/Latillé (1) È Fontaine le Comte (2) en Départemental 3 poule D du 04/05/19

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (2) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de Fontaine le Comte

## RENCONTRES U11

### Match n° 21361904 Naintré (2) È Loudun (2) en Départemental 3 poule A du 04/05/19

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Loudun (2) (sans déplacement)

Amende de 10 " au club de Loudun

### Match n° 21361989: GJ Foot Val Vert (2) È Migné Auxances (3) en Départemental 3 poule D du 04/05/19

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)

Amende de 10 " au club de Migné Auxances

Remarque : sachant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Migné-Auxances (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

### Match n° 21362043 : Vouillé/Champigny (2) È Poitiers 3 Cités (3) en Départemental 3 poule F du 04/05/19

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (3) (sans déplacement)

Amende de 10 " au club de Poitiers 3 Cités

### Match n° 21362102 : Montmorillon (3) È Montamisé/Sèvres (3) en Départemental 3 Poule H du 04/05/19

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Montamisé/ Sèvres (3) (sans déplacement)

Amende de 10 " au club de Montamisé

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI****Amende de 12Ö****Rencontres du 04/05/19**

Match n° 21270770 GJ Vallées du Miosson (2) . Boivre (1) en U17/U18 Départemental 2 Poule A (le 07/05/19 à 18h52)

**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES****Amende de 12Ö**

Match n° 21271205 GJ Foot Sud 86 (1) . GJ 3 Vallées 86 (2) en U13 Départemental 3 Poule C du 04/05/19

Match n° 21271362 GJ Foot Sud 86 (2) . Valdivienne (1) en U13 Départemental 3 Poule D du 04/05/19

Match n° 21361766 Antoigné/ Ingrandes (1) . GJ Avenir 86 (1) en U11 Départemental 2 poule A du 04/05/19

Match n° 21361822 GJ Vallées du Miosson (3) . Bonneuil M/Vouneuil (1) en U11 Départemental 2 poule C du 04/05/19

Match n° 21361878 GJ Foot Sud 86 (1)) . Sud Vienne région Couhé (1) en U11 Départemental 2 poule E du 04/05/19

Match n° 21361906 Antoigné/ Ingrandes (2) . GJ Avenir 86 (2) en U11 Départemental 3 poule A du 04/05/19

Match n° 21362018 GJ Vallées du Miosson (4) . Sud Vienne région Couhé (2) en U11 Départemental 3 poule E du 04/05/19

Match n° 21362072 GJ Foot Val Vert (1) . St Benoit (3) en U11 Départemental 3 poule G du 04/05/19

Match n° 21362099 Vicq/St Savin (2) . Stade Poitevin (4) en U11 Départemental 3 poule H du 04/05/19 (sans amende)

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : jeudi 16 mai 2019 à 17h**

**Le Président, Philippe Barritault**

**La secrétaire, Françoise Berton**



## INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture à toutes  
les licenciées

COUPE DU MONDE FEMININE DE LA FIFA  
FRANCE 2019

Le District de la Vienne de Football et sa Commission Féminine et Féminisation proposent à **toutes les licenciées** du District de la Vienne de Football des places pour la cérémonie et le match d'ouverture de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019 à Paris.

### BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

N° de licence : ..... Club actuel : .....

Licenciée  dirigeante  joueuse

depuis la saison : .....

Parcours de dirigeante/joueuse (missions) / Motivation de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



#### Observations :

- o Une participation de 20€ sera demandée à chaque personne inscrite.
- o Les personnes qui s'inscrivent doivent s'assurer de leur disponibilité le vendredi 7 juin toute la journée (l'heure de départ vous sera communiquée ultérieurement).
- o Si le District reçoit plus de 25 demandes, un tirage au sort sera effectué.

Fait à : ..... le : .....

Signature :

Cachet du club :

**Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 17 mai 2019**



## Journée Nationale des Débutants « Bernard DELCAMPE »

Samedi 25 Mai 2019,

Stade Maurice Girault de Ligugé

Nom du club (ou groupement) :

.....

Nom du RESPONSABLE (N° de téléphone et adresse mail) :

.....

.....

Plateaux **U6 – U7** – Foot à 4 x4

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

FILLES    ou     GARÇONS ou MIXTE

Plateaux **U8 – U9** – Foot à 5 x5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

FILLES    ou     GARÇONS ou MIXTE

Document à retourner au siège du District à [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

**AVANT Le Samedi 18 Mai 2019**



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*





## REPARTITION "JOURNEE NATIONALE U6-U7-U8-U9"



		MATIN	A-M
	<b>ANTOIGNE</b>		X
	<b>A.S.M</b>		X
	<b>AVAILLES EN CHATELLERAULT</b>		X
AVANTON / CISSE	<b>AVANTON</b>		X
	<b>CISSE</b>		X
BOIVRE SPORTING / LAVAUSSÉAU / LATILLE	<b>BOIVRE SPORTING</b>		X
	<b>LATILLE</b>		X
BONNEUIL MATOURS / VOUNEUIL-sur-VIENNE	<b>BONNEUIL MATOURS</b>		X
	<b>VOUNEUIL SUR VIENNE</b>		X
	<b>BUXEROLLES</b>	X	
	<b>CENON SUR VIENNE</b>		X
	<b>CHAMPIGNY LE ROCHEREAU</b>		X
	<b>CHASSENEUIL ST GEORGES</b>		X
	<b>CHAT. OZON</b>		X
	<b>CHAT. PORTUGAIS</b>		X
	<b>CHAT. SOC</b>		X
	<b>DISSAY</b>		X
	<b>FONTAINE LE COMTE</b>	X	
	<b>CIVAUX</b>	X	
	<b>BOURESSE</b>	X	
G.J 3 VALLEES 86	<b>MAZEROLLES / LUSSAC-les-CHATEAUX</b>	X	
	<b>LHOMMAIZE</b>	X	
	<b>SILLARS</b>	X	
	<b>VERRIERES</b>	X	
	<b>LES ORMES</b>		X
	<b>BUXEUIL</b>		X
G.J AVENIR 86	<b>OYRE / DANGE</b>		X
	<b>ST REMY S/ CREUSE</b>		X
	<b>LEIGNE S/ USSEAU</b>		X
	<b>ANTRAN</b>		X
G.J CAP OUEST	<b>ASPTT</b>	X	
	<b>BIARD</b>	X	
	<b>BAROC</b>	X	
	<b>PAYROUX</b>	X	
	<b>PRESSAC</b>	X	
	<b>SAVIGNE</b>	X	
G.J FOOT SUD 86	<b>ST SAVIOL</b>	X	
	<b>LA CHAPELLE BATON</b>	X	
	<b>CHARROUX MAUPREVOIR</b>	X	
	<b>ACG FOOT SUD 86</b>	X	
	<b>CHAMPAGNE ST HILAIRE</b>	X	
	<b>SOMMIERES / ST ROMAIN</b>	X	



G.J VAL de CLOUERE	<b>MAGNE</b>	X	
	<b>ST MAURICE GENCAY</b>	X	
	<b>SOMMIERES DU CLAIN</b>	X	
	<b>LA FERRIERE AYROUX</b>	X	
	<b>BRION ST SECONDIN</b>	X	
G.J VAL DE GARTEMPE ET CREUSE	<b>PLEUMARTIN</b>		X
	<b>LA ROCHE POSAY</b>		X
	<b>COUSSAY LES BOIS</b>		X
G.J VAL VERT	<b>BEAUMONT</b>		X
	<b>MARIGNY</b>		X
G.J VAL de VONNE	<b>LUSIGNAN</b>	X	
	<b>ROUILLE</b>	X	
	<b>SANXAY</b>	X	
	<b>COULOMBIERS</b>	X	
	<b>JAZENEUIL</b>	X	
	<b>NIEUIL L ESPOIR</b>	X	
G.J VALLEES du MIOSSON	<b>MIGNALOUX</b>	X	
	<b>NOUAILLE</b>	X	
	<b>LES ROCHES LA VILLEDIEU</b>	X	
	<b>BONNES</b>	X	
GJ VALLES VIENNE MOULIERE - CHAUVIGNY	<b>CHAUVIGNY</b>	X	
	<b>ST JULIEN</b>	X	
	<b>JARDRES</b>	X	
	<b>SAVIGNY L EVES</b>	X	
	<b>LAVOUX LINIERS</b>	X	
	<b>INGRANDES</b>		X
	<b>JAUNAY CLAN</b>		X
	<b>L'ENVIGNE</b>		X
	<b>LEIGNES SUR FONTAINE</b>	X	
	<b>LIGUGE</b>	X	
<b>LOUDUN</b>		X	
<b>MIGNE AUXANCES</b>		X	
<b>MIREBEAU</b>		X	
<b>MONTAMISE</b>	X		
<b>MONTMORILLON</b>	X		
<b>MONTS SUR GUESNES</b>		X	
<b>NAINTRE</b>		X	
<b>NEUVILLE</b>		X	
<b>NORD VIENNE</b>		X	
<b>LA PALLU</b>		X	
<b>POITIERS 3 CITES</b>		X	
<b>POITIERS ASAC</b>	X		
<b>POITIERS ST ELOI</b>	X		
<b>STADE POITEVIN</b>	X		
<b>POITIERS CEP</b>	X		
<b>POUILLE TERCE / FLEURE</b>	X		



QUINCAY / BERUGES	QUINCAY		X	
	BERUGES		X	
	SAMMARCOLLES		X	
SAULGE / LATHUS	SAULGE	X		
	LATHUS	X		
	SEVRES ANXAUMONT	X		
SMARVES / ITEUIL	SMARVES	X		
	ITEUIL	X		
	ST BENOIT	X		
	ST GENEST / CERNAY		X	
	ST GERVAIS		X	
	SENILLE ST SAUVEUR		X	
	ST SAVIN	X		
	SUD VIENNE REG° COUHE	X		
	THURE BESSE		X	
	LES 3 MOUTIERS		X	
	USSON / ISLE / ADRIERS	USSON L'ISLE JOURDAIN	X	
		ADRIERS	X	
		VALDIVIENNE	X	
		VICQ		X
VENDELOGNE			X	
VIVONNE / CHÂTEAU-LARCHER		VIVONNE	X	
	CHÂTEAU-LARCHER	X		
	VOUILLE		X	
	VOUNEUIL SOUS BIARD	X		





Bonjour [Token nom club],

Afin de rendre plus facile le suivi administratif de vos licenciés, la Fédération Française de Football vous propose deux services digitaux qui vous permettront de gagner un temps précieux en termes de gestion financière et administrative.

### LA PRISE DE LICENCE DÉMATÉRIALISÉE



#### QUELS AVANTAGES POUR VOTRE CLUB ?

-  **Gain de temps important dans la collecte de pièces** (moins de scan, moins d'allers/retours avec les licenciés)
-  **Facilité de saisie d'informations**
-  **Réduction des charges administratives**
-  **Rapidité du processus**
-  **Ecologique** (suppression des licences en papier)

[EN SAVOIR +](#)

### PAIEMENT EN LIGNE DES COTISATIONS POUR VOS LICENCIÉS



#### QUELS AVANTAGES POUR VOTRE CLUB ?

- 1** **Facilité de suivi des paiements**
- 2** Possibilité de proposer **le paiement en plusieurs fois**
- 3** **Plus besoin de manipuler de l'argent**
- 4** **Gain de temps**
- 5** **Facilite le suivi des dossiers en ligne**
- 6** **Preuve de paiement reçue automatiquement** par email pour les pratiquants.

[EN SAVOIR +](#)





# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL

UNSS  
ACADÉMIE  
POITIERS  
86 VIENNE

2019

# Du 3 au 7 Juin Grand Poitiers Minimes Excellence

